

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° D2026_024 – FINANCES

Résultats provisoires de l'exercice 2025

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas encore reçu le compte financier unique à cause de la panne nationale qui a affecté les services comptables et qui a bloqué tout échange pour les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente donc des résultats provisoires et précise que le compte financier unique sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal. La détermination des résultats provisoires permet une reprise de ces derniers dans le budget primitif 2026 et de procéder à l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire présente les résultats en annexe de la présente délibération ainsi que le document "montant des indemnités aux élus".

Vu la présentation des résultats provisoires,

Vu la présentation des indemnités des élus,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les résultats provisoires de l'exercice 2025
- AUTORISE la reprise des résultats provisoires dans le budget primitif 2026
- AUTORISE l'affectation du résultat dans le budget primitif 2026
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

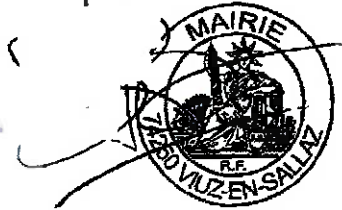
Pour Extrait conforme

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 074-217403112-20260312-2026_024-DE

SLOW

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Josette LABAYE



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD